



DÉLIBÉRATION 2024-098

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **40**
Nombre de membres ayant donné procuration : **6**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **4**
Date de convocation : **20/03/2024**
Date d'envoi à la SP de condom : **12/04/24**
Date de publication : **12/04/24**
Votes contre : **34**
Votes pour : **12**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BEGUE Christophe, Mr BEZERRA Gérard, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mme CAZZOLA Camila, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DONA Edouard, Mr ESPIAU Joël, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mme MONGIS Nadine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr REMY Jean-Bernard, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène.

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr LUSSAGNET Wilfried remplacé par Mme CAZZOLA Camila, Mr MINIAYLO Pierre remplacé par Mr REMY Jean-Bernard,

Ayant donné procuration: Mme ESPERON Patricia a donné procuration à Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly a donné procuration à Mr BEZERRA Gérard, Mr FALTRAUER Franck a donné procuration à Mr RENARD Jean-Pierre, Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mme BRIANE Huguette, Mme TOURNIER Elisabeth a donné procuration à Mr AXMANN Roland, Mr KUTCHUKIAN Grégoire a donné procuration à Mr MELIET Nicolas

Absents excusés: Mr CAZZOLA Bruno, Mme DESPAX Nelly, Mme ESPERON Patricia, Mr FALTRAUER Franck, Mr GOURGUES Gérard, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mr ROZES Xavier, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme CLAVERIE Claudine (sans droit de vote), Mme CASTAINGTS Pierrette (sans droit de vote), Mr HAMICHE Amar (sans droit de vote).

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr CECEILLE Gérard, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr PIQUERMAL Vincent, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri.

Participants sans droit de vote : Mr DEMAY Stéphane, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mme BOURGEOIS Dominique, comptable, Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr Christophe BEGUE.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

12 AVR. 2024

ID : 032-253200240-20240327-2024_098-DE

Vote du budget de l'eau 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2024-088 du 11 mars 2024 portant sur le vote et la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2024,

Vu l'adoption du compte administratif du budget de l'Eau 2023,

Vu l'affectation du résultat 2023,

Considérant que la Commission des finances s'est réunie le 13 mars 2024,

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif du service de l'Eau 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ✓ En section de fonctionnement à la somme de **4 236 144 euros**,
- ✓ En section d'investissement à la somme de **1 465 754 euros**.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré décide à la majorité, Mr ALBINET David, Mr AXMANN Roland ayant a procuration de Mme TOURNIER Elisabeth, Mr BELLOT Daniel, Mr BEZERRA Gérard ayant la procuration de Mme DESPAX Nelly, Mme DHAINAUT Annie ayant la procuration de Mme ESPERON Patricia, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN SEAILLES Christiane ayant voté contre, de voter le budget du service de l'Eau, comme présenté ci-dessus :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 10 avril 2024

Le Président,



Nicolas MELIET



Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le **12 AVR. 2024**

ID : 032-253200240-20240327-2024_098-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Armagnac Ténarèze par cet article. Elle sera disponible sur le site internet du syndicat sat32.fr

Éléments de contexte

Le Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT) est un syndicat mixte fermé à la carte (article L.5212-16 du CGCT).

Chaque membre peut, dans la limite de son territoire, transférer au Syndicat Armagnac Ténarèze, tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

Son objectif est de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement, tout en contenant le prix de ces services.

Il assure en effet la production, le traitement et la distribution de l'eau potable pour les communes de Beaumont, Bretagne-d'Armagnac, Castelnau-d'Auzan-Labarrère, Cazeneuve, Eauze, Fourcès, Gondrin, Lagraulet-du-Gers, Laressingle, Larroque-sur-l'Osse, Lauraët, Montréal, Mouchan, Réans, ainsi que l'assainissement collectif et non collectif (sauf pour les communes de Beaumont, Larressingle et Mouchan relevant de la Communauté de communes de la Ténarèze pour la gestion de l'assainissement non collectif et Réans relevant de la Communauté de communes du Grand Armagnac).

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, la Communauté de communes du Grand Armagnac adhère également pour les communes de Bascous, Courrensan, Lannepax, Noulens, Ramouzens et Séailles.

L'exploitation de ces services est gérée en Régie.

La principale ressource du syndicat est la vente d'eau.

Le syndicat fonctionne avec le budget principal, Eau potable, et deux budgets annexes, Assainissement collectif et Assainissement non collectif, conformément à la nomenclature comptable M49.

Au 1^{er} janvier 2024, le Service public d'eau potable desservait 6 881 abonnés, contre 6856 au 1^{er} janvier 2023 (+25), pour une population totale de 10 624 habitants au 1^{er} janvier 2024 contre 10 655 habitants au 1^{er} janvier 2023 (-31).

Présentation des budgets primitifs 2024

Le budget primitif soumis au vote du Conseil syndical retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le 27 mars 2024 par le conseil syndical.

Le SAT compte 3 budgets qui peuvent être consultés sur site ou sur internet.

Les budgets ont été présentés avec la volonté et la nécessité :

- De maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement, afin de dégager des marges de manœuvre, et d'investissement, tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux abonnés,
- De n'inscrire que les subventions acquises
- De limiter le recours à l'emprunt afin de contenir la dette

1/BUDGETS CONSOLIDES

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES	5 571 054	2 282 313.92	7 853 367.92
RECETTES	5 571 054	2 282 313.92	7 853 367.92

2/BUDGET PRIMITIF DE L'EAU

Le budget de l'eau s'équilibre :

- ✓ en section de fonctionnement à 4 236 144 euros
- ✓ en section d'investissement à 1 465 754 euros

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services du syndicat.

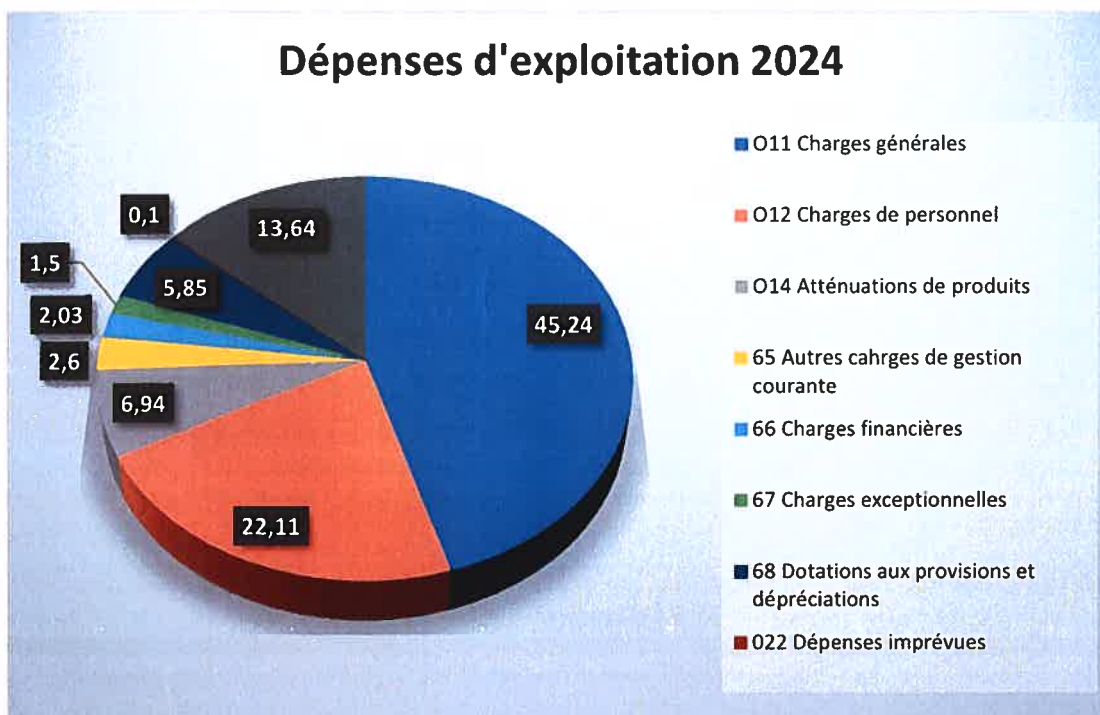
2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 4 236 144 €.

Comme en 2023, l'augmentation du marché d'énergie électrique a été prise en compte et répartie à 75 % sur le budget de l'eau et à 25 % sur le budget de l'assainissement.

Les charges de personnel ont été augmentées de 3 % pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	BP 2024	
O11	Charges à caractère générale	1 971 423	1 916 396	45.24%
60	Achats	691 846	660 958	
61	Services extérieurs (locations, entretien bâtiments...)	256 420	246 018	
62	Autres services extérieurs (affranchissements, télécom, reversement budg. Ass.coll.)	936 710	1 007 569	
63	Impôts et taxes	86 447	1 851	
O12	Charges de personnel	968 055	937 032	22.11%
O14	Atténuations de produits	246 807	293 139	6.94%
65	Autres charges de gestion courante	69 943	110 282	2.60%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		3 256 228	3 256 839	
66	Charges financières	96 466	86 126	2.03%
67	Charges exceptionnelles	75 000	63 000	1.50%
68	Dotations aux provisions et dépréciations		247 590	5.85%
O22	Dépenses imprévues	23 325	4 781	0.10%
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		3 451 019	3 658 336	
O23	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	551 515	577 808	13,64%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		551 515	577 808	
TOTAL		4 002 534	4 236 144	100,00%
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>				



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services.

Il comprend l'eau, l'électricité (marché public), le téléphone, le carburant, les fournitures administratives, les frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les primes d'assurances, les prestations d'intervenants extérieurs (audit du personnel, honoraires d'avocat...), mais également la part reversée au budget de l'assainissement collectif sur les factures d'eau (article 6288).

Ce chapitre ne comprend plus la redevance versée aux agences de l'eau qui a basculé de l'article 6371 sur l'article 701259 du chapitre 014 Atténuations de produits.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisse de retraite, médecine du travail et assurance du risque statutaire).

17 agents sont rémunérés sur le budget de l'eau jusqu'à fin février et 16 à partir du 1^{er} mars 2024.

Les charges de personnel représentent 22.11 % des dépenses totales contre 24.18 % en 2023.

Chapitre 014 : L'atténuation de produits est essentiellement constituée par le reversement de la redevance de l'eau à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Les crédits inscrits à ce chapitre augmentent en 2024, du fait d'un changement d'imputation.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus du SAT. Il augmente fortement du fait de l'inscription de crédits pour les admissions de créances en non valeurs ou les créances éteintes.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend les intérêts de la dette pour 90 964 € et les intérêts courus non échus (ICNE) pour - 4 838 €.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titre sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 : Cette année, il a été décidé de provisionner la totalité du risque de non recouvrement des créances sur les exercices 2020 et antérieurs, s'élevant à 247 590 €HT.

Tous ces chapitres représentent les dépenses réelles d'exploitation du syndicat.

Structure de la dette :

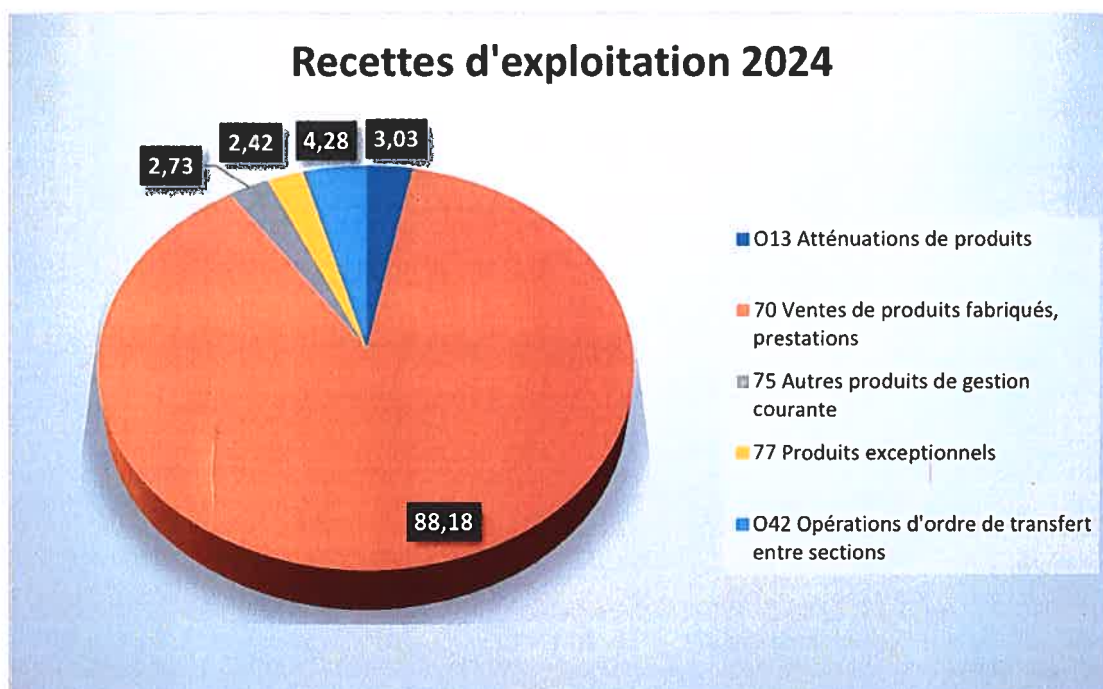
La dette demeure une dette à taux fixes Elle est actuellement composée de 6 emprunts dont le dernier a été réalisé en 2022 auprès du Crédit Agricole pour 828 000 €, à taux fixe 1.4% sur 15 ans, cet emprunt étant destiné au financement de la télé relève. Il n'y a pas eu d'emprunt réalisé en 2023.

Sans considération de nouveaux prêts, l'annuité 2024 est égale à :

- **Annuité 2024 : 462 466.11 €**
Capital : 371 602.48 € Intérêts : 90 863.63 € (hors ICNE)

2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	BP 2024	
013	Atténuations de charges	95 000	125 000	3.03%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	3 340 447	3 643 609.74	88,18%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	55 872.38	112 913	2.73%
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		3 491 319.38	3 881 522.74	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	120 000	100 048	2.42%
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations			
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		3 611 319.38	3 981 570.74	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	161 441	150 443	3.64%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		161 441	150 443	
TOTAL		3 772 760.38	4 132 013.74	100,00%
<i>RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1</i>		229 773.62	104 130.26	



Chapitre 013 : Ce chapitre comptabilise la reprise des stocks, ainsi que les remboursements prévisionnels sur rémunérations et charges de personnel suite à arrêts de maladie et accidents de travail, et les remboursements de cotisations par le CIJAC.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la vente de l'eau et les autres produits de service (locations de compteurs, locations diverses...). Il a été tenu compte de l'augmentation du m3 d'eau

courante distribuée assaini et non assaini sur 12 mois. Le volume d'eau de référence est le volume d'eau vendu en 2023.

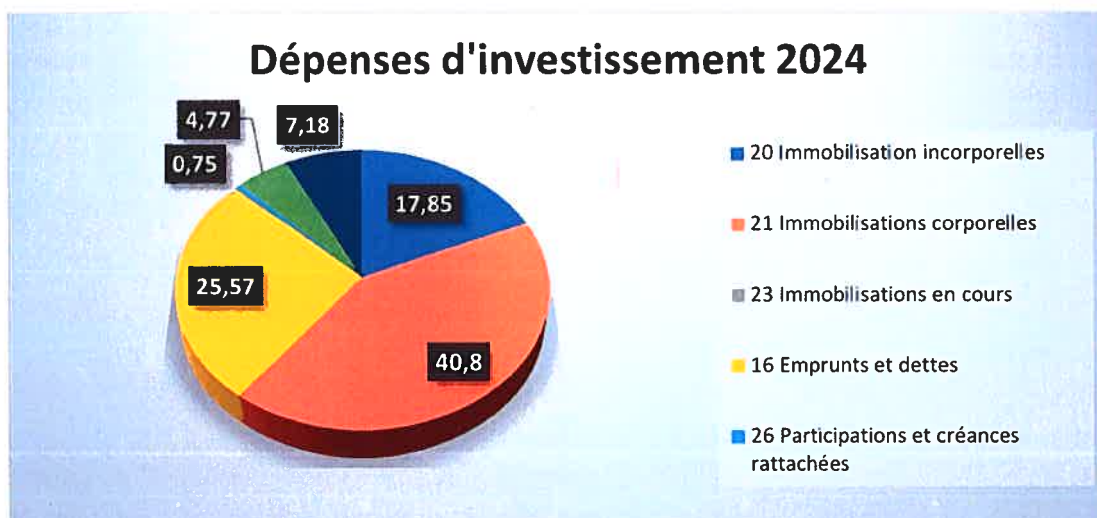
Chapitre 75 : Il concerne les loyers des antennes de téléphonie.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels sont constitués des recouvrements sur les créances admises en non-valeur et du remboursement de l'URSSAF suite à régularisation sur la période 2019 à 2020.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	BP 2024	
20	Immobilisations corporelles	260 575	261 578	17.85%
21	Immobilisations corporelles	955 427	598 030	40.80%
23	Immobilisations en cours	500 000		
<i>Total des dépenses d'équipement</i>		1 716 002	859 608	
16	Emprunts et dettes assimilées	361 329	374 703	25.57%
26	Participations et créances rattachées	11 000	11 000	0,75%
O20	Dépenses imprévues		70 000	4.77%
<i>Total des dépenses financières</i>		372 329	445 703	
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		2 088 331	1 315 311	
O40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	161 441	150 443	10.26%
O41	<i>Opérations patrimoniales</i>			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		161 441	150 443	
TOTAL		2 249 772	1 465 754	100,00%
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>				



Outre les restes à réaliser de 2023 qui s'élèvent à 327 923.50 € comprenant essentiellement le schéma directeur d'assainissement, la restructuration Nord-est et la réfection de rues, les investissements 2023 concernent les projets suivants :

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

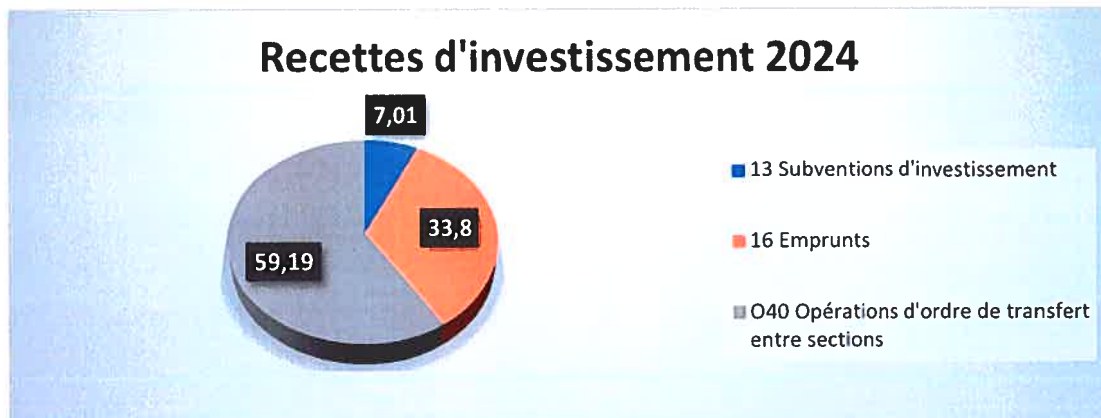
Publié le 12 AVR. 2024

ID : 032-253200240-20240327-2024_098-DE

COMPTE	Objet	Coût 2024	RAR 2023
2031	Frais d'études		
	Etude faisabilité interconnexion Eau47	15 000	
	Etude restructuration Nord Est (BC01)		38 400,00
	Etude restructuration Nord Est (BC01-2023)		24 550,00
	Schéma directeur eau potable		145 040,00
	TOTAL	15 000	207 990,00
2051	Concessions et droits similaires		
	Mmodernisation Portail Abonnés	5 000	
	Migration OMEGA Icloud	7 500	
	TOTAL	12 500	
21351	Agencements et aménagements de bâtiments d'exploitation		
	Réhabilitation TAR n° 1 Bernède, EAUZE	80 000	
	Remplacement filtre sur variateur de vitesse	7 000	
	Mise en sécurité Tarot, BRETAGNE D'ARM	45 000	
	Mise en sécurité Labourdette, LAGRAULET DU GERS	35 000	
	Mise en sécurité Peyrucat, MONTREAL	25 000	
	Accès station Bernède, EAUZE	9 000	
	Réhabilitation TAR Laurio, GONDRIN	30 000	
	TOTAL	231 000	-
21531	Réseau d'adduction d'eau		
	Réfection réseau Allée du fossé Neuf à Eauze		67 382,50
	Réfection réseau Place Fontaine, LABARRERE		12 531,50
	Réfection réseau Rue du Midi, LABARRERE		13 932,00
	TOTAL	-	93 846,00
21561	Achat matériel spécifique d'exploitation		
	Matériel pour sites Eau potable	20 000	
	Volet curatif pesticides Barradé	8 000	
	Volet curatif pesticides Gachiot	15 000	
	Poste de Chloration FOURCES	5 000	
	Modernisation TAR n°2 Bernède	8 000	
	Remplacement pompe Mouliotte, MONTREAL	8 000	
	Réfection pompe reprise MOUCHAN	8 000	
	Réfection pompe Laplagne, LARRESSINGLE	1 500	
	TOTAL	73 500	-
2182	Matériel de transport		
	Véhicule (rachat)	15 000	
	Camion Benne 3,5 t PTR 7t	50 000	
	TOTAL	65 000	-
2183	Matériel de bureau et d'informatique		
	Mobilier	5 000	
	TOTAL	5 000	-
217531	Installation, matériel et outillage technique		
	Télegestion sites AEP	10 000	
	TOTAL	10 000	-
2188	Autres travaux		
	Travaux divers	119 684	
	TOTAL	119 684	-
21351	Agencement bâtiments d'exploitation (Travaux en régie)		
	Travaux divers sur sites (peinture, enduit, accès)	10 000	
	Réhabilitation armoire électrique TAROT	8 000	
	TOTAL	18 000	-
21531	Réseau d'adduction d'eau (travaux en régie)		
	Réfection soute Tarot	20 000	
	Réfection réseau AEP Rue du Couvent GONDRIN	5 000	
	Réfection réseau AEP Rue des écoles MONTREAL	8 000	
	Travaux AEP Communes	8 000	
	TOTAL	41 000	-
		590 684	301 836,00
	TOTAL INVESTISSEMENT 2024		892 520

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	BP 2024	
13	Subventions d'investissement	194 392.98	68 434.30	7.01%
16	Emprunts et dettes assimilées	610 000	329 999.03	33.80%
<i>Total des recettes d'équipement</i>		804 392.98	398 433.33	
<i>Total des recettes financières</i>				
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		804 392.98	398 433.33	
O21	<i>Virement de la section d'exploitation</i>			
O40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	551 515	577 808	59.19%
O41	<i>Opérations patrimoniales</i>			
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		551 515	577 808	
TOTAL		1 355 907.98	976 241.33	100,00%
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		893 864.02	489 512.67	



Les subventions d'équipement s'élevant à 68 434.30 € sont des restes à réaliser comprennent notamment une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation du Schéma Directeur de l'Eau et la DSIL.

L'emprunt est destiné à financer une partie des achats et des agencements.

3/BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

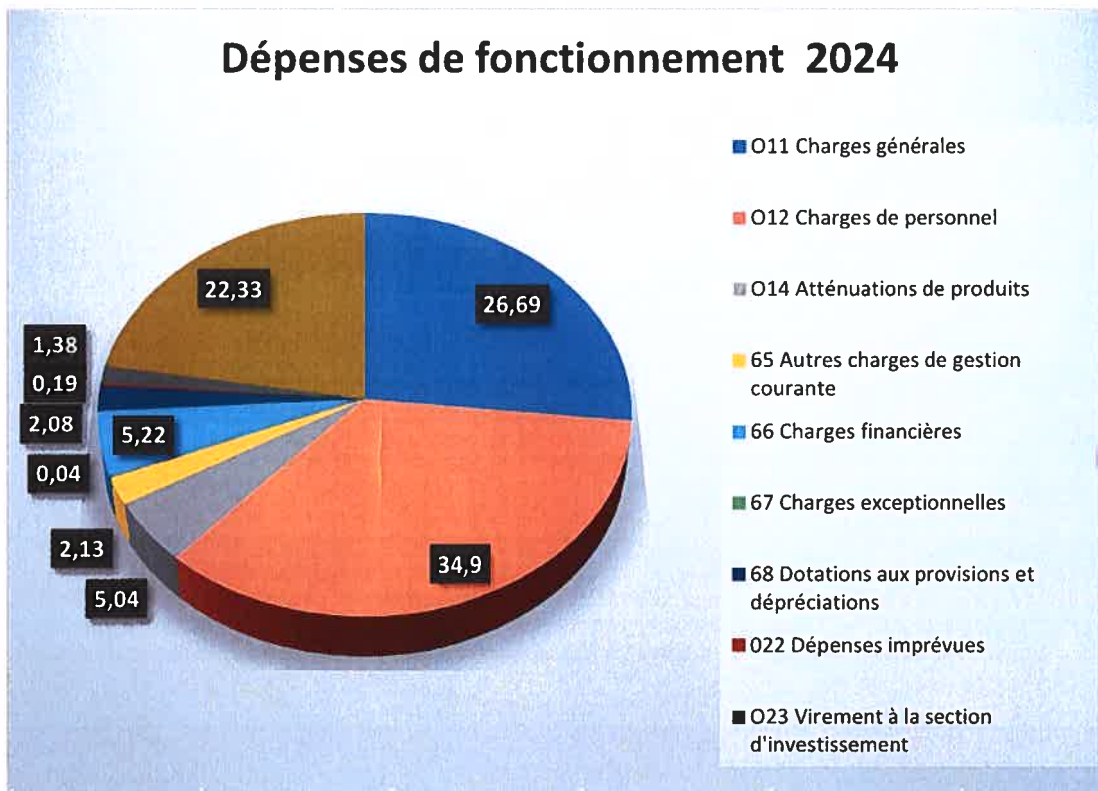
Le budget d'assainissement collectif s'équilibre :

- ✓ en section de fonctionnement à 1 283 165 euros
- ✓ en section d'investissement à 815 321 euros.

3.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	BP 2024	
O11	Charges à caractère générale	398 391	342 529	26,69%
60	Achats	210 839	179 725	

61	Services extérieurs (locations, entretien bâtiments...)	168 661	145 405	
62	Autres services extérieurs (affranchissements, télécom, reversement budg. Ass.coll.)	18 548	17 105	
63	Impôts et taxes	343	294	
O12	Charges de personnel	468 730	447 710	34.90%
O14	Atténuations de produits	67 000	64 710	5.04%
65	Autres charges de gestion courante	10 343	27 340	2.13%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		944 464	882 289	
66	Charges financières	74 596	66 988	5.22%
67	Charges exceptionnelles	15 906	500	0.04%
68	Dotations aux provisions et dépréciations		26 700	2.08%
O22	Dépenses imprévues		2 438	0.19%
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		1 034 966	978 915	
O23	Virement à la section d'investissement	216 979	17 762	1.38%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 004	286 488	22.33%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		484 983	304 250	
TOTAL		1 519 949	1 283 165	100,00%
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>				



Le budget de fonctionnement a été construit en lui affectant 25 % du marché de l'énergie au niveau des charges à caractère général.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) équivaut à 3 %.

Ce budget supporte une participation pour la mise à disposition de l'agent du SPANC à hauteur de 8 839 €, ainsi qu'une participation de 97 000.74 € au budget de l'eau, au titre des missions support supportées par le budget de l'eau pour le compte de l'assainissement collectif.

Les chapitres du budget de l'assainissement collectif se comportent comme ceux du budget de l'eau.

Au 1^{er} janvier 2024, 7 agents sont affectés au service de l'assainissement collectif. Ramenées au total des dépenses, les ressources humaines représentent 34.90 %, et ramenées aux seules dépenses réelles, elles représentent 45.73%.

4 emprunts constituent la dette à taux fixes. Le dernier emprunt a été réalisé en 2022 auprès du Crédit Agricole à taux fixe de 1.4 % sur 15 ans.

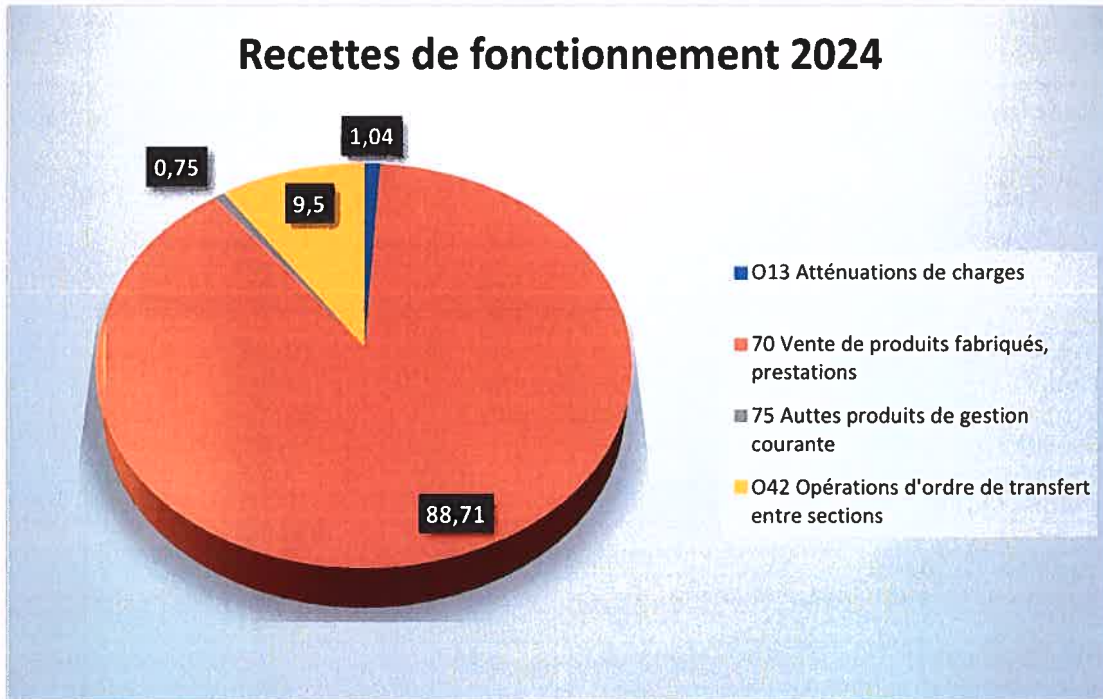
Sans considération de nouveaux prêts, l'annuité 2024 sera la suivante :

- Annuité 2024 : **318 582.07 €**
Capital : 248 827.38 € Intérêts : 69 754.69 € (hors ICNE)

3.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	BP 2024	
013	Atténuations de charges	14 451.01	11 000	1,04%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	812 383	941 171.32	88.71%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	13 500	8 000	0.75%
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		840 334.01	960 171.32	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations			
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		840 334.01	960 171.32	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 669	100 765	9.50%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		126 699	100 765	
TOTAL		967 003.01	1 060 936.32	100,00%
<i>RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1</i>		552 945.99	222 228.68	

La mise en place par délibération 2024-087 du 7 février 2024 de la PFAC participera des recettes de fonctionnement du service d'assainissement.



Ce budget bénéficie d'un reversement par le budget de l'eau de 895 171 €, correspondant à une partie de la vente d'eau.

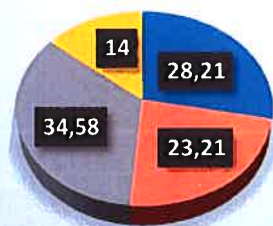
3.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	BP 2024	
20	Immobilisations incorporelles	158 000	203 000	28.21%
21	Immobilisations corporelles	163 042	167 000	23,21%
23	Immobilisations en cours			
<i>Total des dépenses d'équipement</i>		321 042	370 000	
16	Emprunts et dettes assimilées	241 315	248 827.57	34.58%
O20	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses financières</i>		241 315	248 827.57	
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		562 357	618 827.57	
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 669	100 765	14.00%
O41	Opérations patrimoniales			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		126 669	100 765	
TOTAL		689 026	719 592.57	100,00%
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>			95 728.43	

Les projets d'investissement du budget de l'assainissement collectif se présentent comme suit :

COMPTE	Objet	Coût 2024	RAR 2023
2031	Frais d'études Schéma directeur d'assainissement Etude faisabilité AC Cazeneuve	200 000 3 000	
	TOTAL	203 000	-
21351	Agencements et aménagements de bâtiments d'exploitation Etanchéité prétraitements EAUZE Réhabilitation STEU Fources Accès STEU LABARRERE MONTREAL (Arquizan)	15 000 35 000 6 000	
	TOTAL	56 000	-
21562	Achat matériel spécifique d'exploitation Matériel pour sites Assainissement Remplacement automate et supervision Steu Broustet Remplacement automate et supervision Steu Gondrin Sondes STEU Gondrin Pompes PR Ch de Ronde, GONDRIN Autres matériels	10 000 25 000 30 000 5 000 5 000 5 000	
	TOTAL	80 000	-
21532	Réseau d'assainissement Refection réseau EU HLM Belle Marie	6 000	
	TOTAL	6 000	-
2182	Matériel de transport Véhicule utilitaire (rachat)	15 000	
	TOTAL	15 000	-
21561	Installation, matériel et outillage technique Télegestion sites AC	10 000	
	TOTAL	10 000	-
21351	Agencements et aménagements bâtiments d'exploitation (Travaux en régie) Réhabilitation STEU Fources Réhabilitation armoire électrique PR compagnons	5 000 4 000	
	TOTAL	9 000	-
21532	Réseaux d'assainissement (Travaux en régie) Refection réseau EU Rue des Ardouens GONDRIN Refection réseau EU LAGRAULET	4 000 6 000	
	TOTAL	10 000	-
		389 000	-
	TOTAL INVESTISSEMENT 2024		389 000

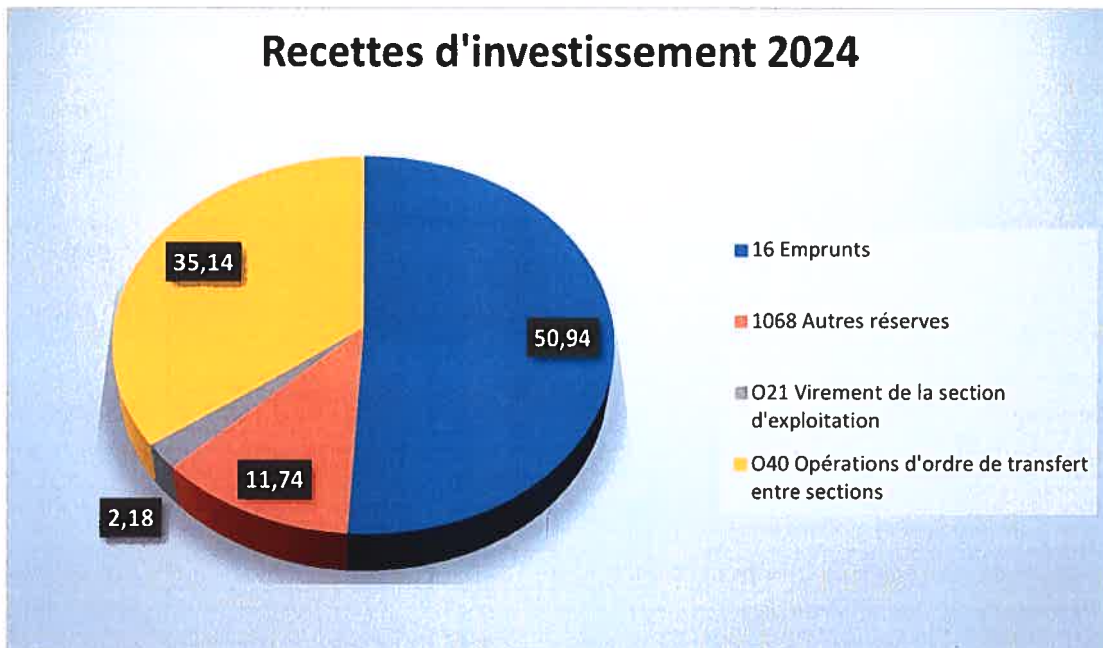
Dépenses d'investissement 2024



- 20 Immobilisations incorporelles
- 21 Immobilisations corporelles
- 16 Emprunts et dettes assimilées

3.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	BP 2024	
13	Subventions d'investissement	37 501.43		
16	Emprunts et dettes assimilées	127 000	415 342.57	50.94%
<i>Total des recettes d'équipement</i>		164 501.43	415 342.57	
1068	Autres réserves		95 728.43	11.74%
<i>Total des recettes financières</i>			95 728.43	
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		164 501.43	511 071	
O21	Virement de la section d'exploitation	216 979	17 762	2.18%
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 004	286 488	35.14%
O41	Opérations patrimoniales			
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		484 983	304 250	
TOTAL		649 484.43	815 321	100,00%
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		39 541.57		



L'emprunt de 415 342.57 000 € doit financer en priorité le schéma directeur d'assainissement et l'achat de matériels spécifiques.

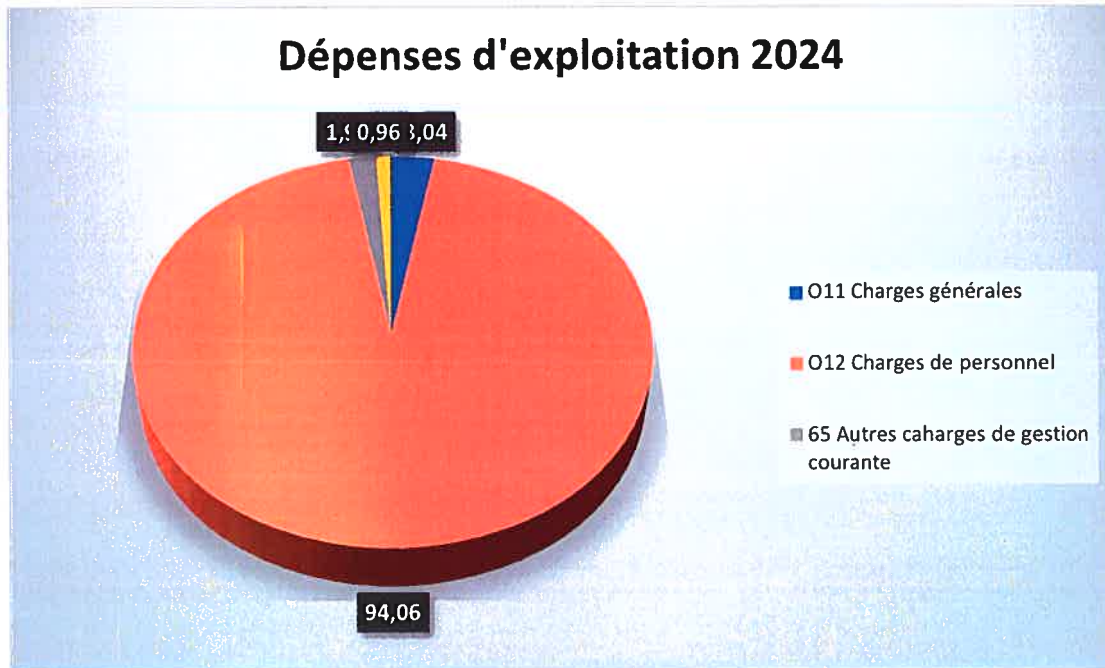
4/ BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget d'assainissement non collectif s'équilibre :

- ✓ en section de fonctionnement à 51 745 euros
- ✓ en section d'investissement à 1 238.92 euros.

4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	BP 2024	
O11	Charges à caractère générale	1 500	1 575	3,04%
O12	Charges de personnel	46 207	48 670	94,06%
O14	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	2 017	1 000	1,94%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		49 724	51 245	
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions et dépréciations		500	0,96%
O22	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		49 724	51 745	
O23	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>				
TOTAL		49 724	51 745	100,00%
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>				

Les dépenses de fonctionnement de ce budget sont essentiellement constituées par le salaire d'un agent affecté au SPANC.

Les charges à caractère générale représentent une participation aux frais de télécommunication, d'affranchissement, de nettoyage des locaux, à laquelle s'ajoutent les frais de carburant.

4.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	BP 2024	
O13	Atténuations de charges	384	384,00	0,78%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	45 999.25	49 226.99	99,22%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		46 383.75	49 610.99	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations			
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		46 383.25	49 610.99	
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		0,00	0,00	
TOTAL		46 383.25	49 610.99	100,00%
<i>RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1</i>		3 340 .75	2 134.01	

Les autres produits vendus sont constitués par la réalisation des diagnostics et des contrôles et le remboursement par le budget de l'assainissement d'une partie de la rémunération de l'agent du SPANC mis à disposition sur des missions spécifiques de l'assainissement collectif en 2024.

L'augmentation des tarifs du service, décidée par délibération 2024-093 du 27 mars 2024, a été prise en compte dans la prévision des recettes.

4.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement en 2023 s'équilibre à hauteur de 1 238.92 €, montant correspondant à l'excédent de clôture de 1 238.92 €. Les seules dépenses envisagées sont des dépenses d'informatique.

Fait à EAUZE, le 10 avril 2024

Le Président,



Nicolas MELIET